



COMMUNE DE LUSSAC

Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 09/10/2024

Reçu en préfecture le 09/10/2024

Publié le

Nombre de conseillers :

ID : 033-213302615-20241009-2024_10_08-DE

En exercice : 13
Présents : 11
Votants : 13
Absents : 2 -excusés : 2
Procurations : 2

S²LOW

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2024_10_08

Objet : Choix du devis de l'entreprise pour l'entretien du bourg

L'an deux mille VINGT QUATRE, le 3 octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LUSSAC, régulièrement convoqué le 26 septembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal sous la présidence de M. GATINEL Didier, Maire

Présents : M. GATINEL Didier, Maire, M. MESSAHÉL Maurice adjoint, Mme FORESTIER Nathalie adjointe, M. LAGARDE Dominique adjoint, M. VERBRUGGHE Manuel, Mme CHASSAGNE Annie, Mme MASIN Claudie, M. ROCHER Dominique, M. BIBENS Sylvain, Mme PARET Aurélie, M. DELAIRE Claude, conseillers municipaux.

Absent : Mme BRETON Dorothee, M. LOURENCO Florian

Absents excusés : Mme FLEURY Aurore, Mme DELFOUR Isabelle

Exclus :

Procurations : Mme FLEURY Aurore à Mme PARET Aurélie, Mme DELFOUR Isabelle à M. ROCHER Dominique

Secrétaire de séance : Mme FORESTIER Nathalie

POUR : 13

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Monsieur le Maire explique qu'il faut remettre à niveau l'entretien du bourg.

Il propose deux devis :

- Isle et Dronne : 3 375 €
- ADAPEI : 7 242,07 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de choisir le devis de la société « Isle et Dronne » pour un montant de 3 375 €

A Lussac, le 03/10/2024

Le Maire,
Didier GATINEL

